

Bourses SEA-EU Doc - Mobilité doctorante

Financez votre mobilité au sein de l'alliance européenne SEA-EU !

REGLEMENT

1. Objectifs de l'appel

Cet appel vise à soutenir la mobilité doctorale à l'UBO au sein des universités partenaires de l'[alliance SEA-EU](#), afin de renforcer la dimension européenne de leur projet de thèse, de développer leurs compétences professionnelles dans un contexte interculturel, et de favoriser la collaboration et les échanges entre les unités de recherche des universités partenaires de l'alliance.

2. Public éligible

Toute personne inscrite en doctorat à l'UBO, à partir de la 1^{ère} année de thèse et depuis moins de 3 ans.

3. Types de mobilité financés

Les mobilités financées dans le cadre de cet appel peuvent prendre deux formes :

- **Projet de mobilité individuel** : la personne qui candidate propose un projet de mobilité dans une ou plusieurs [unités de recherche d'une université de l'alliance SEA-EU](#), en cohérence avec son projet de thèse.
- **Secondment** : la personne qui candidate a déjà identifié une offre de mobilité proposée par une unité de recherche partenaire. Les offres sont consultables sur le site [SEA-EU Opportunity Browser](#) (→ cliquer sur « Secondment » dans le filtre « Opportunity type »). Dans ce cas, il convient de candidater directement auprès de la ou du superviseur. La signature d'un *secondment agreement* sera effectuée après sélection.

4. Durée

Durée du séjour : 10 à 60 jours

Période de mobilité : la mobilité devra être réalisée avant le 1^{er} novembre 2026.

Note : toute mobilité postérieure à cette date ne sera pas financée.

5. Financement et dépenses éligibles

Forfait voyage : 500 € (forfaitaire, sans justificatif)

Forfait séjour : 25 €/jour (plafonné à 1500€ pour 60 jours)

Total maximum : 2000 €

Versement : La bourse, destinée à soutenir les frais liés à la mobilité, est attribuée sous **forme forfaitaire** et sera versée par **facturation interne** à l'unité de recherche de rattachement. Cette dernière assure l'organisation du séjour ainsi que la gestion administrative du financement.

Justification : Bien que la bourse soit forfaitaire et ne requiert pas de justificatifs détaillés pour chaque dépense, le doctorant ou la doctorante et l'unité de recherche devront pouvoir attester que la mobilité a effectivement eu lieu. Ils et elles pourront, à ce titre, être amenés à fournir les pièces suivantes en cas de contrôle ou d'audit : billets de transport et/ou justificatifs d'hébergement, attestation de présence de l'université d'accueil, rapport de mobilité décrivant les activités réalisées.

Mobilité durable : Dans le cadre de l'alliance SEA-EU et du volet « [charte des déplacements professionnels durables](#) » du schéma directeur DDRS 2024-2028, l'UBO encourage la mobilité durable et recommande, dans la mesure du possible, de privilégier des modes de transport à faible impact environnemental.

6. Dossier de candidature et procédure de sélection

Etape 1 - Candidature (jusqu'au 15 mars 2026)

Le dossier de candidature devra obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- un **formulaire de candidature** dûment complété et visé par le directeur ou la directrice de thèse ;
- un **CV** (format PDF – 2 pages max) ;
- une copie du **certificat de scolarité** pour l'année universitaire 2025/26.

Transmission des dossiers : Le dossier complet devra être envoyé à l'adresse suivante : contact-sea-eu@univ-brest.fr avec pour objet : **Candidature SEA-EU Doc – mobilité doctorante**. Tout dossier incomplet ou ne respectant pas ces modalités ne pourra être examiné.

Note : pour limiter le poids des envois et faciliter la gestion des fichiers, il est recommandé de nous transmettre un lien de téléchargement via « Échanges de fichiers – FileSender » (accessible via la tuile ENT).

Etape 2 - Sélection des dossiers lauréats (du 16 au 20 mars 2026)

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection interne (Collège Doctoral de Bretagne, SEA-EU, DRIVE). Les personnes dont les dossiers seront retenus à l'issue de ce comité de sélection seront informées individuellement au plus tard le 20 mars 2026.

Les projets seront sélectionnés sur la base de leur pertinence scientifique, du choix de la destination, de la qualité de la rédaction (clarté, concision et argumentation cohérente), de la méthodologie et de la faisabilité, de l'impact et des perspectives, ainsi que de la motivation et de l'engagement du candidat ou de la candidate.

Etape 3 - Confirmation de la mobilité (jusqu'au 31 mars 2026)

Les personnes sélectionnées devront transmettre, **pour le 31 mars 2026 au plus tard**, une lettre d'accueil signée par l'encadrant ou l'encadrante ou par la personne supervisant l'offre de secondment dans l'université d'accueil.

Il est conseillé aux doctorant-es de prévenir leur contact dans l'université d'accueil, dès la Phase 1 de candidature, qu'une lettre devra être complétée et signée si leur candidature est retenue. Plus tôt la lettre sera reçue, plus tôt la bourse pourra être versée.

Note pour les 'secondments' : dans le cas d'une offre existante (secondment), le ou la candidate se devra de mettre en place avec l'université ou le laboratoire d'accueil un secondment agreement SEA-EU, qui sera signé après sélection et avant le départ.

7. Calendrier de l'appel

- Ouverture des candidatures : vendredi 13 février 2026 à 12h00
- **Date limite de candidature : dimanche 15 mars 2026 à 23h59**
- Examen et sélection des dossiers : du 16 au 20 mars 2026
- Notification des lauréat-es : au plus tard le vendredi 20 mars 2026
- **Date limite d'envoi des lettres d'accueil : mardi 31 mars 2026 à 12h00**

8. Cadre contractuel et obligations

Les doctorant-es sélectionné-es s'engagent à :

- réaliser le séjour tel que validé et conformément au projet ;
- rédiger un rapport de mobilité à l'issue du séjour, conformément aux exigences de l'ANR ;
- participer aux actions de communication et de valorisation de l'alliance SEA-EU ;
- mentionner le projet SEA-EU et le financement de l'ANR dans toute publication ou communication liée au séjour.

Le ou les laboratoires d'accueil s'engagent à fournir un espace de travail adapté et à assurer un encadrement scientifique pendant toute la durée du séjour.